

DECHETS

Pour le bien-être de tous les habitants, veuillez à sortir vos déchets la veille au soir après 17h00.

Ordures ménagères et emballages recyclables

➤ Collecte le jeudi.

Pour recycler, il faut trier !



Bouteilles - Flacons Métal Cartons - Briques



= Emballages + Journaux

Magazines Journaux Prospectus

DECHETS INTERDITS



Sacs Barquettes en plastique Enveloppes Papiers salés Sur-emballages

Ne mettez pas les papiers spéciaux (sulfurisés, photos, papiers peints, papiers krafts...), n'empilez pas les emballages et ne déchirez pas les journaux.

**Un doute ?
Jetez dans le bac vert !**




info

Le nouveau tri des journaux !

A partir du **1^{er} janvier 2010**
~~1^{er} novembre 2009~~

je jette mes **journaux & magazines**
dans la **poubelle jaune !**

Prospectus

Journaux

Magazines



ECO EMBALLAGES

www.sieed.fr

Attention aux **erreurs courantes !**

Tous ces déchets vont dans la **poubelle verte :**



Pots de yaourt et de crème

Sacs en plastique

Godets et pots de fleurs

Emballages et tubes en plastique souple

Barquettes alimentaire

Vaisselle jetable

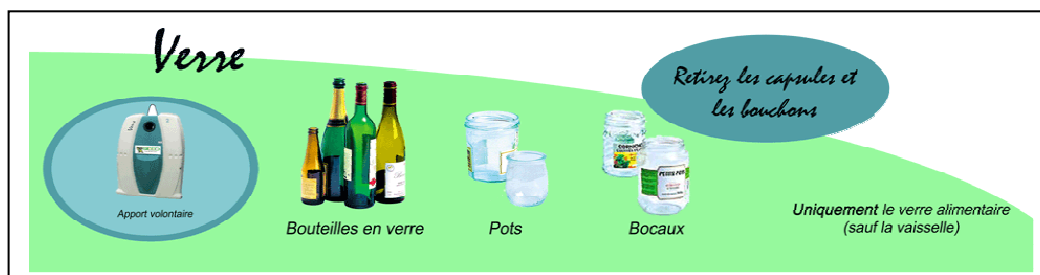
Polystyrène

Blisters

? UN DOUTE ?  **JETEZ DANS LA POUBELLE VERTE**

Verres : apport volontaire

- Le conteneur se situe à côté de l'abri bus, face à la mairie.



Déchets verts



- La collecte des déchets verts se fait tous les lundis (du 1^{er} lundi d'avril au 2^e lundi de décembre).

Encombrants

- Définition : déchets volumineux et / ou lourds, provenant de particuliers et comprenant ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés...

Déchèterie

- Horaires d'ouverture

Particuliers

LUNDI	10h00-12h30	13h30-17h00
VENDREDI	10h00-12h30	13h30-17h00
SAMEDI	10h00-12h30	13h30-17h00
DIMANCHE	09h00-13h00	

Artisans, commerçants

LUNDI	10h00-12h30	13h30-17h00
VENDREDI	10h00-12h30	13h30-17h00

- Accès

Particuliers

Pour accéder à la déchèterie, vous devrez préalablement vous procurer **en mairie** le règlement intérieur et une carte d'accès (dans la limite de 12 m³ par an). Ces documents sont disponibles gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Artisans, commerçants

Pour accéder à la déchèterie, présentez-vous préalablement au bureau du SIEDD () muni de :

- **Votre carte d'identité**
- **Un justificatif de domicile professionnel de moins de 3 mois (extrait K-bis),**
- **Un chèque à l'ordre du Trésor Public (montant de 15€ / tickets)**

Chaque ticket, d'une valeur de 15 €, est valable pour un passage dans la limite d'1 m³ par passage.